

convenable. Je ne puis m'expliquer pourquoi un certain nombre de membres, les plus capables de fournir à cette œuvre de charité fraternelle et sacerdotale, s'en sont retirés juste au moment le plus critique, car le commencement des œuvres de ce genre est toujours sujet à des difficultés.

Comptant sur la bonne volonté et sur la charité fraternelle et sacerdotale de tous les membres du clergé de l'archidiocèse, j'aime à croire qu'il suffira d'exposer cet état de choses, pour que tous se fassent un devoir de contribuer à cette œuvre, soit en continuant de faire partie de la société, soit en s'y agrégeant au plus tôt. Je recevrai avec reconnaissance les noms de ceux qui veulent s'associer et, en temps opportun, je convoquerai le bureau pour que leur agrégation ne souffre point de retard.

Il ne faut pas oublier que c'est avant tout une œuvre de charité mutuelle, qui resserrera d'avantage les liens de cette union que le cœur de Notre Seigneur désire voir régner entre tous les enfants de l'Eglise, mais surtout entre les membres du clergé. J'avais l'intention de vous citer quelques textes de la Sainte Ecriture sur ce sujet ; mais embarrassé dans le choix, je me contente de vous prier instamment de lire et de méditer, durant votre visite au Saint Sacrement, le chapitre III de la première épître de Saint Jean : *Videte qualem charitatem dedit nobis Pater... Non diligamus verbo neque lingua, sed opere et veritate...*

IV.

Le comité de la souscription en faveur du Collège de Sainte Anne, s'est assemblé aussi le 28 août. Nous avons constaté avec joie, et je pourrais dire, avec admiration, que, grâce au zèle des souscripteurs, toute la dernière souscription est rentrée à l'exception d'environ \$1,200, dont la majeure partie se réalisera bientôt.